

# LA MAÎTRISE DE L'ESPACE EN CISJORDANIE OCCUPÉE

Marc HUDON

**RÉSUMÉ** *En Cisjordanie, les Israéliens ont mis en application toute une série de lois et de mesures dont l'objectif est l'intégration de cet espace à celui de l'État d'Israël. Une telle intégration permettrait à Israël d'étendre la profondeur de son territoire et d'exploiter davantage de sources d'eau vitales pour sa survie. De quel avenir territorial disposent les Palestiniens dans le cas où une conférence internationale aboutit sur une entente de paix entre Israël et ses voisins arabes?*

• EXPLOITATION DES RESSOURCES • CIS-JORDANIE • MAÎTRISE TERRITORIALE • ISRAËL

**ABSTRACT** *On the West Bank the Israelis have implemented a whole set of laws and regulations whose aim is to integrate the territories into that of the State of Israel. This would enable Israel to extend its territory further inland and to exploit more of the water reserves which are vital to its survival. In case of success of the international peace conference between Israel and its Arab neighbours, what would the future of the Palestinian population be?*

• EXPLOITATION OF RESOURCES • ISRAEL • TERRITORIAL CONTROL • WEST BANK

**RESUMEN** *En Cisjordania, los Israelíes han aplicado una serie de leyes y medidas cuyo objetivo es la integración de dicho espacio en el del estado de Israel. Esta integración permitiría el ensanchamiento del territorio estratégico israelí y la explotación de nuevos recursos acuíferos de vital interés. En caso de que una conferencia internacional desemboque en un acuerdo de paz entre Israel y sus vecinos árabes, ¿cual sería el porvenir territorial de los Palestinos?*

• EXPLOTACIÓN DE LOS RECURSOS • CIS-JORDANIA • CONTROL TERRITORIAL • ISRAEL

La guerre du Golfe et les initiatives de paix, qui ont été lancées depuis la victoire des forces coalisées contre l'Irak, ont remis sur le devant de la scène les problèmes relatifs aux multiples conflits entre Israël et ses voisins arabes. Au centre de ces conflits se trouve la question des territoires occupés par Israël à la suite de la guerre de 1967. Ces territoires, Gaza et la Cisjordanie, sont revendiqués par les Palestiniens comme limites de leur futur État indépendant. Mais les négociations risquent d'être très laborieuses. Tout d'abord, ces territoires revêtent une importance stratégique primordiale pour Israël. Ensuite, la bande de Gaza et la Cisjordanie, à cause du prolongement de l'occupation militaire et de la colonisation, présentent aujourd'hui une réalité géographique bien différente de celle d'avant 1967. Ces territoires sont désormais solidement amarrés à l'économie israélienne. Les Palestiniens ont-ils alors un avenir territorial?

## L'importance stratégique des territoires occupés par Israël (fig. 1)

L'expansion territoriale d'Israël cherche à atteindre deux objectifs vitaux.

- *La maîtrise des sources d'eau*

L'eau est une des données essentielles de l'expansion territoriale de l'État d'Israël. La situation israélienne en ce qui concerne les ressources en eau se présente de la façon suivante: un centre vide où l'eau n'est pas suffisamment abondante pour satisfaire les besoins de l'agriculture, et l'alimentation des zones urbaines côtières de Tel-Aviv et Haïfa; des marges riches en eau dont certaines sont déjà surexploitées comme la Cisjordanie et Gaza, et d'autres qui offrent un potentiel intéressant, tel le fleuve Litani au Sud du Liban (fig. 1).

	<b>Consommation d'eau dans les années 1980</b> (en millions de m <sup>3</sup> )	<b>Manque d'eau prévu vers l'an 2000</b> (en millions de m <sup>3</sup> )
<b>Agriculture</b>	1 300	640
<b>Industrie</b>	106	48
<b>Usage domestique</b>	300	112
<b>Total</b>	<b>1 706</b>	<b>800</b>

## I. Utilisation de l'eau en Israël

Source: URI D., 1985, *Arab water resources and Israeli water policies*, p. 17.

Les ressources en eau de la région sont insuffisantes pour satisfaire les besoins des deux populations palestinienne et israélienne. En Israël, le seuil critique est atteint en ce qui concerne la disponibilité en eau. D'ici à l'an 2000, ses besoins en eau pourraient excéder ses ressources de 30%, ce qui représente un déficit de 800 millions de mètres cubes par an (tab. I). En 1976, Israël consommait déjà 98% de ses sources d'eau renouvelables. Depuis quelques années déjà, le pays a entamé l'exploitation de ses ressources non renouvelables, pour satisfaire les besoins de son agriculture, principale activité économique, et son développement pourrait terriblement souffrir de ce manque d'eau. Deux choix s'offrent à Israël: l'appropriation de nouvelles sources d'eau et le développement de nouvelles techniques.

Le volume total des eaux arabes capturées par Israël entre 1967 et 1978 représente 600 à 700 millions de mètres cubes, soit 40% de sa consommation totale. Cela représente aussi la presque totalité de l'accroissement de la consommation de l'État hébreu depuis 1965. L'augmentation de la production agricole en Israël même, et l'implantation de nouvelles colonies juives dans les territoires occupés, ont été entièrement assurées par les eaux provenant du haut Jourdain et de la nappe phréatique de Cisjordanie. La capture par Israël du plateau du Golan en 1967 a permis d'évincer les Syriens de la rive est du lac de Tibériade, et ainsi de prendre le contrôle absolu de ce réservoir naturel qui se déverse dans le Jourdain. La prise du Golan permet aussi de prévenir toute tentative, par les autorités syriennes, de détourner les eaux du haut Jourdain qui se déverse dans le lac de Tibériade et également

	<b>Ressources hydrauliques disponibles en Israël</b> (en millions de m <sup>3</sup> )	<b>Ressources hydrauliques appropriables dans les marges</b> (en millions de m <sup>3</sup> )	
<b>Nappes souterraines</b>	950	<b>Cisjordanie</b>	850
<b>Jourdain et lac de Tibériade</b>	600	<b>Bande de Gaza</b>	65
<b>Eaux de ruissellement</b>	100	<b>Fleuve Litani (Sud du Liban)</b>	700
<b>Total</b>	<b>1650</b>	<b>Total</b>	<b>1 615</b>

## II. Ressources disponibles en Israël et dans ses marges

Source: DILLMAN, J. D., 1990, «Le pillage de l'eau dans les territoires occupés», *Revue d'études palestiniennes*, n° 35, printemps.

d'empêcher toute utilisation des eaux du Yarmouk, un affluent du Jourdain situé en Syrie. Le Golan peut aussi servir de base de départ pour des projets concernant l'exploitation des eaux du fleuve Litani (Sud du Liban). A lui seul, le Litani pourrait presque satisfaire les besoins en eau d'Israël jusqu'en l'an 2000 (tab. II).

### • *Le besoin d'une profondeur stratégique*

Considérer le Jourdain comme frontière permet, à Israël, d'inclure dans son territoire les lignes de hauteur situées plus à l'ouest en Cisjordanie, de sorte que le Jourdain constitue une limite à partir de laquelle commence la défense du pays. Cette limite est bien en avant de la frontière de souveraineté, la «ligne verte», et permet d'approfondir l'espace israélien. Comme le souligne M. Foucher (1983, p. 111): «Il convient en effet de rappeler la double contrainte stratégique qui pèse sur l'État d'Israël: 67% de la population et 80% des équipements portuaires, aéroportuaires et industriels se trouvent dans l'espace le plus étroit de l'État, entre Haïfa et Ashdod, sur une plaine qui a 14 kilomètres de large au nord, 20 au centre et 30 au sud. C'est donc là où l'État israélien est économiquement et démographiquement le plus fort, qu'il est stratégiquement le plus vulnérable, à la fois à cause de cette concentration due à l'histoire de la formation de l'État et au manque de profondeur stratégique entre la mer et la "ligne verte"». Le territoire de la Cisjordanie, tout comme celui du Golan, permet à Israël de «voir venir» l'ennemi du haut de ses positions (lignes de hauteur, plateau) et lui offre la possibilité d'arrêter l'envahisseur avant que ce dernier n'ait atteint les zones vitales du pays.

## Analyse multi-échelles des moyens de domination israéliens en Cisjordanie (fig. 2)

Une analyse sur trois échelles successives permet de cerner l'ensemble de la stratégie de maîtrise de l'eau et des populations arabes de Cisjordanie par l'État d'Israël.

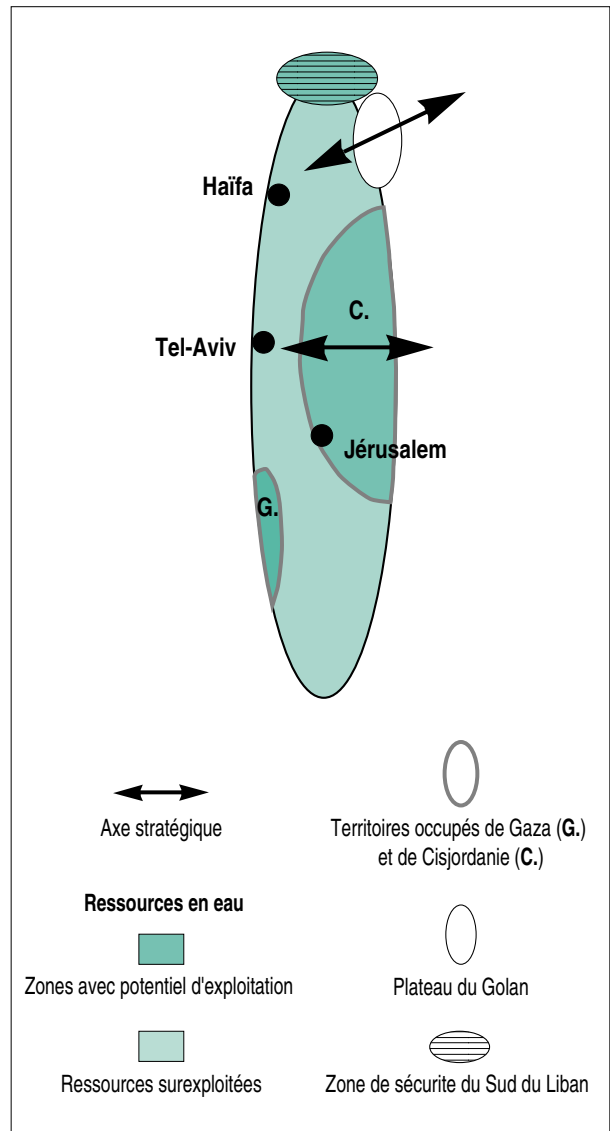
- *Premier ordre de grandeur: le contrôle de la Cisjordanie (fig. 2a)*

- L'occupation

En Cisjordanie, les nouvelles implantations sont distribuées selon deux logiques spatiales correspondant à deux fonctions distinctes. Tout d'abord, ces implantations se font le long d'axes stratégiques. Le but de ces implantations n'est pas uniquement l'appropriation des ressources, terre et eau, mais aussi la protection avancée du territoire israélien. Plus d'une trentaine d'implantations ont été construites sur le piémont ouest, entre la «ligne verte» et la ligne de crête, afin d'y prolonger les aires urbaines de Tel-Aviv et de Jérusalem. Autour de Jérusalem-Est, mais en privilégiant l'axe qui mène à Jéricho, une quinzaine d'implantations urbaines, industrielles ou stratégiques ont été installées afin de rendre plus sûr l'accès à la ville sainte. Le long de la route Allon, qui longe le Jourdain, plusieurs colonies, implantées en priorité à partir de 1967, servent de première ligne de défense en cas d'attaque en provenance de Jordanie. Ensuite, plus subtilement, d'autres implantations sont distribuées de façon à encercler les centres de peuplement arabes, autour d'Hébron, de Naplouse (fig. 2b) et de Ramallah principalement, afin de mieux contrôler les populations et les ressources. Selon, M. Foucher (1983, p. 126), «la stratégie d'implantation fait penser à la méthode du jeu de Go où il suffit de contrôler un petit nombre de points ou d'intersections pour dominer un vaste territoire». C'est donc le contraire d'un front pionnier.

- Le quadrillage

A cela s'ajoute le Plan Routier T/M/A/3, mis en application après 1967, qui met l'accent sur l'importance des liens entre la Cisjordanie et Israël. Ce plan a permis la construction de deux routes est-ouest entre 1967 et 1980: la route Transjudée et la route Transsamarie. Le plan propose aussi l'ouverture de trois routes nord-sud, en plus de la route Allon déjà ouverte, afin de faciliter l'établissement d'implantations juives dans la vallée du Jourdain. Le deuxième plan routier de 1983-1986, préparé par l'Organisation mondiale sioniste, va encore plus loin. Il prévoit la construction d'un réseau routier plus complet, d'un quadrillage plus serré, afin de permettre l'intégration des réseaux routiers israélien et cisjordanien ainsi que l'ouverture de nouveaux axes de colonisation. Ces infrastructures routières renforceraient les liens économiques entre la Cisjordanie et Israël, et accentueraient les migrations pendulaires entre la Cisjordanie et les régions urbaines de Tel-Aviv



### 1. Les problèmes stratégiques de l'État d'Israël

et Jérusalem. Enfin, l'ouverture de ces routes nécessiterait l'expropriation de nouvelles terres arabes, souvent bien au-delà des limites utiles, et faciliterait le déploiement de l'armée israélienne, hautement mécanisée, à l'intérieur de l'espace cisjordanien.

- *Deuxième ordre de grandeur: l'exemple de Naplouse (fig. 2b)*

Autour de Naplouse, les colonies israéliennes de peuplement sont localisées sur des hauteurs dominant la ville, à proximité des axes de communication. Ces colonies, qui encerclent la ville de Naplouse, ont pour but de pénétrer puis de fragmenter l'espace cisjordanien. En plus de permettre un contrôle de

Naplouse, que ces colonies dominent (principe du jeu de Go), leur localisation, près de routes probables d'invasion venue de Jordanie, confère à ces implantations un rôle avancé de défense du territoire israélien. Ces colonies permettent, dans tous les cas, d'accentuer le contrôle des sources d'eau de la Cisjordanie par Israël. Toute une série de lois et de règlements militaires (cf. l'exemple de Tallouza ci-après) accorde à ces implantations le droit d'extraire les ressources hydrauliques à profusion, alors que les populations arabes en sont tenues au strict nécessaire.

Alors que les puits palestiniens ont une capacité d'extraction de 195 095 m<sup>3</sup>, celle des puits israéliens dépassent les 800 000 m<sup>3</sup>, soit quatre fois plus. De plus, depuis 1967, les Israéliens ont creusé entre 35 et 40 nouveaux puits dans la bande de Gaza et près d'une trentaine en Cisjordanie, tandis que les Palestiniens n'ont eu droit qu'à l'exploitation d'à peine 12 nouveaux puits sur les 80 réclamés. Plus encore, la profondeur du forage des puits arabes dépasse rarement les 100 m, alors que ceux des colons juifs atteignent une profondeur de 300 à 500 m, ce qui leur permettra de jouir plus longtemps de la nappe phréatique. Cela a pratiquement pour effet de limiter la consommation en eau des Palestiniens au niveau de 1967. Pour l'agriculture, cela représente des quotas de 19 M m<sup>3</sup> annuellement, ce qui est bien inférieur aux quantités nécessaires si l'on tient compte de l'accroissement de la population arabe, qui a plus que doublé sous l'occupation. Cette situation permet aux colons juifs de consommer annuellement de 640 à 1480 m<sup>3</sup> par habitant, contre 107 à 156 m<sup>3</sup> par habitant pour les Palestiniens. Sur le total de 47,1 M m<sup>3</sup> d'eau par an produits par les 331 puits exploités en Cisjordanie, 14,1 (30%) proviennent des puits des colons juifs, qui ne constituent pourtant qu'à peine 6% de la population. D'ici à quelques années, les populations arabes de Cisjordanie n'auront d'autre choix que de s'alimenter chez les colons israéliens.

• *Troisième ordre de grandeur: l'exemple de Tallouza (fig. 2c)*

L'État d'Israël dispose de tout un arsenal législatif pour s'assurer l'exploitation des ressources et le contrôle des populations arabes. Parmi ces lois, les plus dures sont celles ayant comme objectif de restreindre l'expansion des villes et villages et de réduire l'exploitation des sources d'eau par les Palestiniens.

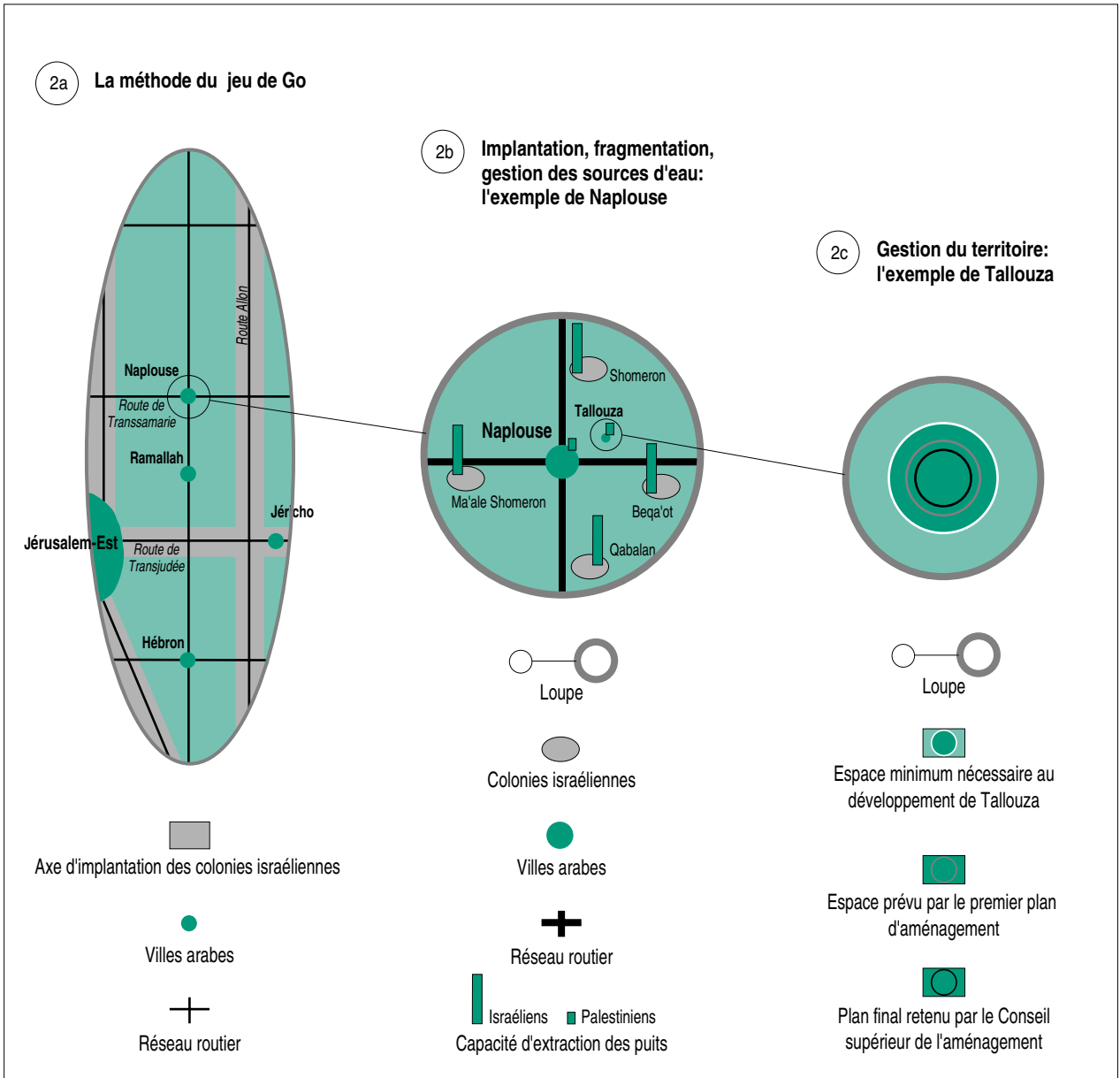
- Les schémas d'aménagement: un moyen de maîtrise du territoire

Dans le premier schéma directeur d'aménagement du territoire élaboré pour Tallouza, village situé à 6 km de la ville de Naplouse, le Conseil supérieur de l'aménagement lui avait affecté une surface de 368 *dunum*, soit 37 ha. Cette surface est inférieure à celle bâtie, de 600 *dunum*, que couvre actuelle-

ment le village, et bien en dessous de l'aire minimale nécessaire dont aura besoin Tallouza en 2010 pour satisfaire son développement, soit 800 *dunum*, compte tenu du doublement de sa population prévue d'ici là: elle passera de 4000 à 8000 habitants. Selon Jirbawi et Abd al-Hadi (1990, p. 88), «le but de ce plan est de limiter la croissance horizontale du village et de l'enfermer dans les limites les plus étroites possibles». Dans les limites de ce plan, les zones résidentielles denses ont été incluses, tandis que de nombreuses maisons éparpillées ont été exclues. L'inclusion de ces maisons éparpillées aurait assuré à Tallouza de nombreux terrains constructibles, donc une expansion possible, ce qui est contraire aux intérêts israéliens de gestion des ressources dans les territoires occupés. Or, malgré cela, la direction centrale de l'aménagement a décidé de n'accorder à Tallouza que 210 *dunum*, soit 590 de moins que le minimum nécessaire à son développement d'ici l'an 2000. Ce dernier plan d'aménagement a été approuvé par le Conseil supérieur de l'aménagement à la fin de 1989. En plus de limiter la croissance spatiale des familles, ce plan restreint, voire élimine, l'aménagement de parcelles exploitables en économie domestique. Le dernier plan d'aménagement a clairement pour but d'arrêter la croissance du village afin de forcer les nouvelles génération à l'exode, ou de canaliser les forces de travail vers l'économie israélienne. Depuis 1985, le Conseil supérieur de l'aménagement, organe israélien chargé d'examiner, pour éventuelle approbation, les schémas directeurs d'aménagement, vérifie la planification territoriale de près de 50 villes et villages arabes de Cisjordanie.

- Les décrets militaires: un moyen de gestion des ressources

En plus des schémas d'aménagement, le gouvernement israélien dispose d'une série de moyens législatifs lui permettant de renforcer ses pouvoirs de contrôle sur l'exploitation des sources d'eau. Selon les lois en vigueur avant l'occupation de la Cisjordanie par Israël en 1967, l'eau était considérée comme une ressource privée. Les propriétaires terriens pouvaient prétendre à l'exercice de leurs droits privatif sur l'eau au-dessus et en dessous de leurs terres. En 1967, Israël a modifié ces droits par le décret militaire n° 158. L'article 4 (A) de ce décret stipule qu'«il ne sera permis à aucune personne de mettre en place, d'assembler, de posséder ou de faire fonctionner une installation d'eau à moins qu'elle n'ait obtenu au préalable un permis du commandement de la région» (Dillman, 1990). Le commandement militaire peut ainsi refuser d'accorder une licence sans avoir à motiver sa décision, de même qu'il peut modifier ou rendre conditionnelle toute licence déjà accordée. Dans le but de limiter les exploitations agricoles et l'utilisation de l'eau par les Palestiniens, le décret militaire n° 1015 de 1982 permet aux autorités israéliennes de décréter certaines «régions ou zones spéciales», afin de les soumettre à une réglementation renforcée, comme l'interdiction de planter des arbres fruitiers en l'absence d'un permis du



## 2. La gestion de l'espace en Cisjordanie

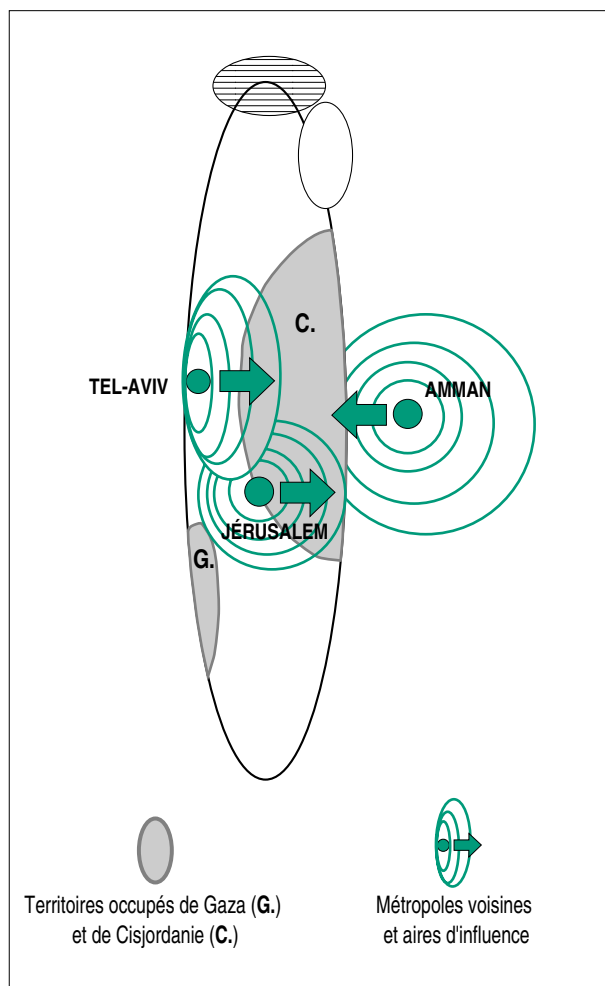
gouvernement militaire, dans le but «de préserver les ressources en eau et la production agricole».

### Quel espace pour les Palestiniens? (fig. 3)

Grande de 5 800 km<sup>2</sup>, la Cisjordanie compte environ 1 200 000 Palestiniens et 105 000 colons juifs. Or ces colons et l'armée israélienne disposent de 60% des terres et permettent à l'État d'Israël d'exploiter 90% des ressources en eau (86% pour Israël même et 4% pour les colons). Les Palestiniens, qui ne conservent que 40% des terres dont ils

déposaient avant l'occupation, n'ont accès qu'à un dixième des ressources hydrauliques. Cette situation permet à Israël de paupériser les populations palestiniennes, ne leur laissant d'autre choix que d'aller travailler en Israël, ou de s'exiler à l'étranger.

La stratégie israélienne tient donc également des relations centre-périphérie. La Cisjordanie se trouve à l'intersection de deux ensembles économiques et financiers de nature différente: d'une part la Jordanie et surtout Amman, en tant qu'ancien tuteur; d'autre part Israël, avec les nouveaux centres d'attrac-



### 3. La Cisjordanie: orbite des métropoles israéliennes

tion que sont Tel-Aviv et Jérusalem depuis 1967. Alors qu'elle aurait pu bénéficier, en tant qu'État indépendant, de sa position de carrefour, elle se retrouve, par force, intégrée à l'espace israélien. En effet, les plans d'aménagement du territoire et la modification des lois sur l'exploitation des ressources en eau ont facilité son intégration à l'espace économique d'Israël.

Le nombre d'Arabes de Cisjordanie travaillant en Israël et dans les implantations n'a cessé de croître depuis 1970, il en va de même du nombre de Palestiniens faisant la navette entre les territoires occupés et les centres de travail israéliens. Ils occupent principalement des emplois industriels peu qualifiés et faiblement rémunérés, et des emplois dans le secteur de la construction. Ces migrations se font au détriment du secteur agricole cisjordanien.

En effet, la croissance des villes d'Israël, complétée par la colonisation, a pour effet de dévitaliser l'agriculture, principale activité économique de la Cisjordanie. Pour les jeunes

Palestiniens, les villes israéliennes offrent des emplois souvent mieux rémunérés que le travail de la terre. Ils deviennent ainsi des journaliers habitant la Cisjordanie mais travaillant dans les centres urbains israéliens. L'intégration à ce marché du travail diffuse progressivement des modèles urbains d'organisation sociale: ville et classe plutôt que village et clan. En 1985, le ministre de la Défense Yitzhak Rabin confirmait en ces mots cet état de fait: «Il n'y aura pas de développement [dans les territoires occupés] entrepris à l'initiative du gouvernement israélien, et il ne sera pas accordé de permis pour le développement d'une agriculture ou d'une industrie qui pourraient entrer en concurrence avec l'État d'Israël».

L'espace des Palestiniens, en tant qu'État indépendant ou autre entité géographique que ce soit, semble d'ores et déjà condamné à jouer le rôle de périphérie en orbite des centres d'attraction que sont les régions urbaines de Tel-Aviv et de Jérusalem. La Palestine pourra ainsi difficilement se réaliser comme espace indépendant. Le futur État palestinien sera, de fait, sous tutelle israélienne.

### Références bibliographiques

- COON A. G., 1990, «Development plans in the West Bank», *GeoJournal*, n° 21, 4, pp. 363-373.
- DILLMAN J. D., 1990, «Le pillage de l'eau dans les territoires occupés», *Revue d'études palestiniennes*, n° 35, pp. 37-60.
- FOUCHER M., 1983, «Israël-Palestine: quelles frontières?», *Hérodote*, n° 29-30, pp. 95-134.
- JIRBAWI A. et ABD AL-HADI R., 1990, «Les plans israéliens d'aménagement du territoire», *Revue d'études palestiniennes*, pp. 61-88.
- NIJIM B. K., 1990, «Water resources in the history of the Palestine-Israel conflict», *GeoJournal*, n° 21, 4, pp. 317-323.
- PORTUGALI J., 1991, «Jewish settlement in the occupied territories», *Political Geography Quarterly*, vol. 10, n° 1, January, pp. 26-53.
- ROWLEY G., 1991, «The West Bank native water-resource systems and competition», *Political Geography Quarterly*, vol 9, n° 1, January, pp. 39-52.
- SALEH H. A. K., 1990, «Jewish settlement and its economic impact on the West Bank, 1967-1987», *GeoJournal*, n° 21, 4, pp. 337-348.
- SCHMIDA L., 1985, «Israeli water projects and their repercussions on the Arab-Israeli conflict», *Israel and Arab water, An international symposium*, Amman, 25-26 february 1984, Londres, Ithaca Press, pp. 25-32.
- STAUFFER Th., 1985, «Arab waters in Israeli calculations: the benefits of war and the costs of peace», *Israel and Arab water, An international symposium*, Amman 25-26 february 1984, Londres, Ithaca Press, pp. 75-83.
- URI D., 1985, «Arab water resources and Israeli water policies», *Israel and Arab water, An international symposium*, Amman, 25-26 february 1984, Londres, Ithaca Press, pp. 16-23.